



LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre de la CON.CA.CAF

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

RÉUNION DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

Membres présents :
Président : NELSON Antoine (élu au CD)
Représentants des clubs : CAROUANAPOULLE Steven AMARANTHE Armide AFONSOEWA Kavallier (absent)
Représentants des arbitres: JEAN- MARIE Stève (élu au CD) (absent) ELINA Raymond CAYOL Albert (absent)

Considérant les articles 33 ,48 et 49 du statut de l'arbitrage de la F.F.F,

LA COMMISSION

STATUE sur le rattachement des arbitres à un club et

VERIFIE si ces derniers ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club.

SITUATION DES CLUBS AU REGARD DES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DU STATUT DE L'ARBITRAGE AU 26 SEPTEMBRE 2019

REGIONALE 1: Obligation 4 arbitres dont 2 majeurs (Art. 96 des règlements sportifs généraux)

REGIONALE 2 : Obligation 3 arbitres dont 1 majeur (Art. 96 des règlements sportifs généraux)

R1

CLUBS	NBRE D'ARBITRES	ARBITRES MAJEURS	JEUNES ARBITRES	ARBITRES MANQUANTS	ANNEE D'INFRACTION	SANCTION FINANCIERE* (Amende en EUROS)	SANCTION SPORTIVE (Art. 102 du statut de l'arbitrage)	SANCTION SPORTIVE (Art. 102 du statut de l'arbitrage)	SANCTION SPORTIVE (Art. 102 du statut de l'arbitrage)
							Au titre de la saison 2017/2018	Au titre de la saison 2019/2020	Applicable pour toute la saison 2020/2021
AS ETOILE DE MATOURY	2	FABIEN Jean-Claude	AZIZI Bilal**	2	1 ^{ère}	360€	Néant	Néant	2 mutés en moins
ASC LE GELDAR DE KOUROU	4	ADA Antoine, BANGO Marius CHOCO Stéphane SERAPHIN Tcherlen		0			Néant	Néant	Néant
ASU GRAND SANTI	1	PIERRE Michel		3	3 ^{ème}	1620€	4 mutés en moins	6 mutés en moins	6 mutés en moins
ASC REMIRE	5	PREVOT Grégory SOW Mamadou	ADENET Wendy, AZIZI Bilal**, COUCHY Cédric	0			Néant	Néant	Néant
US MATOURY	1	JEAN-MARIE Stève		3	1 ^{ère}	540 €	Néant	Néant	2 mutés en moins
AJ SAINT -GEORGES	2	AZIZI Mustapha NARECE Marc-Elie		2	2 ^{ème}	720 €	Néant	2 mutés en moins	4 mutés en moins
KOUROU FC	0			4	1 ^{ère}	720 €	Néant	Néant	2 mutés en moins
FC OYAPOCK	0			4	2 ^{ème}	1440 €	2 mutés en moins	2 mutés en moins	4 mutés en moins
CSCC	2	THERMIDOR Jonathan AGOUSSA Migill		2	1 ^{ère}	360 €	2 mutés en moins	Néant	2 mutés en moins

	ASC AGOUADO	0			4	4 ème	2880 €	2 mutés en moins	4 mutés en moins	6 mutés en moins
	SC KOUROUCIEN	1	BENOIT Phipps		3	1 ère	540€	Néant	Néant	2 mutés en moins
	OLYMPIQUE DE CAYENNE	3	CAROUPANAPOULLE Steven	HAMEL Kévin MACEDO LEMOS Andrio	1	1 ère	180 €	Néant	Néant	2 mutés en moins
	US SINNAMARY	0			4	2 ème	1440 €	Néant	2 mutés en moins	4 mutés en moins
	USL MONTJOLY	6	AZOR Katia BARONIAN Jean-René MILOCK Alex**	BEAUFORT Axel SALIBER Wesley MILOCK Alex Nicolas**	0			2 mutés en moins	Néant	Néant
	AOJ MANA	0			3	8 ème	3360 €	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1
	ASL LE SPORT GUYANAIS	2	NOEL Luxon	CAVALIER Werley	1	1 ère	140 €	Néant	Néant	2 mutés en moins
	US MACOURIA	0			3	1 ère	420€	Néant	Néant	2 mutés en moins
	AS DYNAMO DE SOULA	2	APOLLON Mackenson KNIGHTS Dexter		1	2 ème	280 €	Néant	2 mutés en moins	4 mutés en moins
	EJ BALATE	2	AMOSIE Victor SILVA MORAIS Jonas		1	1 ère	140 €	2 mutés en moins	Néant	2 mutés en moins
	AJ BALATA ABRIBA	4	LABORDE Lovensky NUMA Jean	MOREAU Evens PROCHETTE Nerlande	0			Néant	Néant	Néant
R2	USC ROURA	2	BENICE Obnel TONG LEE A TAI Jean-Marc		1	9 ème	1260 €	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1
	USC MONTSINERY	0			3	4 ème	1680 €	4 mutés en moins	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1

AS ST-ELIE	0			3	9 ^{ème}	3780 €	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1
A.S.C de L'OUEST	4	AGOUTI Eric ANAISSANT Roger KING Jonathan** MONIMONFOU Bernardin		0			2 mutés en moins	Néant	Néant
E.F IRACOUBO	4	ADAMCYK Patricia ADAMCYK Teddy WONGSOPAWIRO John** KING Jonathan**		0			Néant	Néant	Néant
ASC ARMIRE	1	FELIX Pétersson		2	1 ^{ère}	280 €	2 mutés en moins
AS KARIB	3	ALEXANDRE Joberson NAZAIRE Dulersaint PINTHIEVE Renold		0			6 mutés en moins et refus d'accession en R1	4 mutés en moins	2 mutés en moins
LOYOLA OC	5	ISSENMANN Régis HO CHONG LINE Lenny MILOCK Alex**	HO CHONG LINE Lenny MILOCK Alex Nicolas**				Néant
ARC-EN-CIEL Guyanais	1	LEAO DE LIMA José		2	1 ^{ère}	280 €	2 mutés en moins
TOTAL	57			52					

La présente décision est susceptible d' appel devant la Commission Régionale d'Appel de la LFG dans les conditions de délai et de forme prévues à l'article 113 des Règlements Sportifs Généraux de la LFG .

Le secrétaire
Raymond ELINA

Le président
Antoine NELSON

***Régionale 2:**

140 euros par arbitre manquant
(première année d'infraction)

280 euros par arbitre manquant
deuxième année d'infraction)

420 euros par arbitre manquant
(troisième année d'infraction)

560 euros par arbitre manquant
(quatrième année d'infraction)

***Régionale 1:**

180 euros par arbitre manquant (première
année d'infraction)

360 euros par arbitre manquant (deuxième
année d'infraction)

540 euros par arbitre manquant
(troisième année d'infraction)

720 euros par arbitre manquant
(quatrième année d'infraction)